



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1332 - Autres opérateurs de l'habitat

**Mise en oeuvre de la politique départementale
de l'habitat et maintien à domicile des
personnes âgées ou en situation de handicap -
Convention 2013-2015 avec "Batigère Nord-Est"**

Rapport n° CP/2013/250

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la reconduction d'une convention entre le Département et la SA d'HLM Batigère Nord-Est pour la mise en oeuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap sur la période 2013-2015.

Dans le cadre de la définition de sa politique de l'habitat, le Département a retenu le principe d'une contractualisation avec les organismes HLM pour atteindre ses objectifs tant quantitatifs que qualitatifs.

Il s'agit de conventions d'objectifs avec les organismes HLM qui souhaitent s'engager conjointement avec le Département sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la politique départementale de l'habitat.

Par la présente, Batigère Nord-Est contractualise également les modalités de son implication dans une série d'actions concrètes accompagnant le déploiement de la politique départementale de l'habitat : mise en oeuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, logements en baux glissants), accueil des jeunes majeurs, accès au logement des personnes en situation d'handicap...

Depuis 2012, cette convention intègre les conventions en vue du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

En contrepartie, le Département apportera à Batigère Nord-Est une garantie à 100% des prêts relatifs aux logements sociaux réalisés sur le territoire départemental hors CUS. Il s'agit d'une garantie à 100% aux prêts souscrits auprès de la CDC pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux (PLUS-prêt locatif à usage social, PLAI- prêt locatif aidé d'intégration, PLS-prêt locatif social, PALULOS, PAM-prêt à l'amélioration, PRU et tout autre produit qui viendrait compléter ou remplacer ces prêts). Il apporte également des subventions spécifiques en vue de l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, et d'une réservation de ceux-ci dans le cadre du dispositif Handilogis 67.

S'agissant des objectifs de production sur le territoire départemental hors communauté urbaine de Strasbourg, Batigère-nord-est s'engage sur la réalisation d'au moins 20 logements par an.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

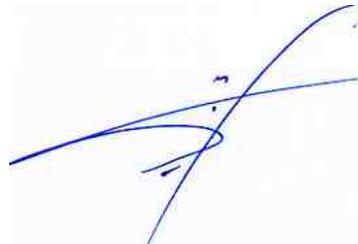
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap pour la période 2013-2015, à intervenir entre le Département et Batigère Nord-Est.

Elle autorise, par ailleurs, son président à signer cette convention.

Elle donne délégation au président pour adopter tout avenant ou annexe complémentaire à cette convention d'objectifs en vue d'actualiser à la hausse les objectifs quantitatifs précisés dans la convention.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL